

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	11	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Claude PRION, Aude MARCELLI, Christophe BÉNARD, Céline SAVIGNI SKOWRONEK, Annie ESCANDE, Omar SKALLI HOUSSAINI, Marcelle MANEIN, Boris BRU, Benoît AUNAC, Adrien MURIEL

Procurations : Gérard FAUVE donne procuration à Omar SKALLI HOUSSAINI, Sandrine CURIE donne procuration à Patrick BUISSON

Date de la convocation
23/01/2025

Absents excusés : Gérard FAUVE, Sandrine CURIE

Absent :

Date d'affichage
23/01/2025

Secrétaire de Séance : Christophe BÉNARD

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour : Tarifs cantine, nouvelle grille à compter du 1^{er} janvier 2025. A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent.

Approbation du compte rendu du 17 décembre 2024

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne : approbation des nouveaux statuts

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Omar SKALLI HOUSSAINI explique qu'à la suite de la fusion de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) avec l'Agglomération d'Agen, le SIVU chenil fourrière de Lot-et-Garonne devait modifier ses statuts.

Par délibération n°7/2024 du 23 mars 2024, le SIVU chenil fourrière a approuvé les nouveaux statuts dont les changements portent sur :

- ✓ le nombre de secteurs : aujourd'hui au nombre de 11 (12 précédemment) puisque le secteur de la CCPAPS est intégré à celui de l'Agglomération d'Agen
- ✓ le nombre de conseillers syndicaux titulaires et suppléants appelés à siéger au comité syndical est fixé en fonction de la population du secteur concerné. La population totale à prendre en compte ne se borne plus à 99 999 habitants mais est mentionnée par « 80 000 et plus ».
- ✓ la clarification des modalités de déroulement des élections (appel à candidature au poste de délégué titulaire ou suppléant envoyé par mail avec mention d'une date butoir, modalités de remplacement d'un délégué au comité syndical en cas de démission).

Commune de Bajamont

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne validés en comité syndical le 23 mars 2024.

Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne : devis audit de la qualité de l'air du bâtiment scolaire

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-037 du 17 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal l'a mandaté pour faire réaliser, par le biais de la Convention d'Accompagnement à la Transition Énergétique (CATE) signée avec Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne, un audit énergétique sur le bâtiment scolaire.

Il précise que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour le propriétaire ou l'exploitant de certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Un nouveau dispositif réglementaire, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements accueillant des enfants, comporte désormais une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments, un autodiagnostic de la QAI (Qualité de l'Air Intérieur) au moins tous les 4 ans, une campagne de mesures de polluants réglementés réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité), un plan d'actions prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'autodiagnostic et la campagne de mesures précités. Dans le cadre de la CATE, TE47 nous propose une mission globale d'accompagnement à la QAI reprenant l'ensemble des points précités par devis n°D2024-INT-358, en date du 17 décembre 2024, au prix de 780 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer le devis correspondant.

Commission Cadre de Vie : compte-rendu de la réunion du 21 janvier

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion de la Commission Cadre de Vie réunie le 21 janvier dernier. Il rappelle les réalisations et acquisitions de 2024 (mise en accessibilité et réfection du perron de la salle polyvalente, achat du terrain de Baysse, espace multisport, éclairage et faux-plafond du secrétariat, acquisition du conteneur, système de sonorisation fixe à la salle polyvalente, site internet, curage de la réserve de Cabalé, etc.) pour un montant total de 136 386 € TTC.

Il présente les propositions d'investissements pour 2025 :

- ✓ Réfection et renforcement des équipements de la plaine des sports
- ✓ Acquisition d'un défibrillateur automatique
- ✓ Remplacement des rideaux de la mairie
- ✓ Graffiti sur le mur de la bibliothèque
- ✓ Réfection de la passerelle
- ✓ Installation d'une bâche incendie à La Turte
- ✓ Tonnelle pour scène extérieure et rideaux pour bas de scène
- ✓ Chaises, tables, bancs pour usage extérieur
- ✓ Outillage technique : karcher et pompe d'arrosage thermiques

La commission émet un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Par ailleurs, il est proposé d'étendre l'audit énergétique engagé sur le bâtiment scolaire à la salle polyvalente ainsi que de revoir la régulation thermique de la mairie et le pilotage à distance du chauffage de la salle polyvalente.

Concernant le projet « Petit patrimoine », Monsieur le Maire souhaite organiser des chantiers citoyens axés sur les lavoirs et fontaines autour de l'itinéraire de randonnée labellisé. Il précise à ce sujet que le circuit n°372 reliant La Belette au Lac a subi une modification de tracé au niveau de La Monde afin de sécuriser l'itinéraire.

Il est rappelé que le second COPIL « Villages d'avenir » se tiendra en visioconférence le 30 janvier à 9h.

Claude PRION fait un point sur les travaux de voirie en cours : chemin de Canel et réhabilitation des ponts dans le cadre du Programme National Ponts gérés par le Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen Centre.

Commune de Bajamont

Subvention exceptionnelle au profit des sinistrés de Mayotte

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bajamont tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Bajamont contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500 € (correspondant à 1,50 € par bajamontais)
- à la Protection civile
Tour Essor – 14, rue Scandicci – 93500 PANTIN

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte, et mandate Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Projet halle et multiservices : compte-rendu des entretiens individuels

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'étude de programmation en vue de la création d'un multiservices et d'une halle menée avec le CAUE 47 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Mme Alexandra ACED, architecte chargée de l'étude auprès du CAUE47, a invité en entretiens individuels les bajamontais ayant manifesté leur souhait de participer activement au projet lors de la réunion publique du 11 juin dernier. Au total, elle a recueilli l'avis de 14 bajamontais dont elle nous transmet le compte-rendu. Cette étude est menée en lien et se synchronise avec l'opération « Villages d'avenir » (programme s'adressant aux communes de moins de 3 500 habitants et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT, dans le cadre du plan France ruralités) dont Bajamont a été lauréate.

Les éléments majeurs à retenir de ces entretiens :

- ✓ Concernant le projet de multiservices : commerce axé sur le circuit-court et les produits locaux répondant à des critères hautement qualitatifs (éventuellement Bio) à un prix abordable pour pérenniser la clientèle avec éventuellement une approche « zéro déchets ». Importance d'y associer plusieurs services comme un service postal, un relais-colis, éventuellement un distributeur automatique. Un café-restaurant (type tapas) avec soirées à thèmes serait également apprécié tout en évitant les marchés gourmands très/trop répandus sur les communes alentour.
- ✓ Concernant le projet de halle : l'implantation en cœur de village entre l'école, la mairie et l'église, visible dès l'entrée dans le centre-bourg et parfaitement intégrée au cadre naturel existant semble essentielle. Son objectif serait à la fois d'être identifié comme lieu de rencontre mais également comme espace abrité et multifonctionnel permettant le maintien des manifestations en cas d'intempéries et offrant la possibilité d'étendre l'offre sportive et de loisir existante avec également pour ambition l'attractivité visant un plus jeune public vers la vie associative et communale.

Les perspectives et prochaines étapes avancées par Mme ACED :

- ✓ Affiner le projet lors de prochaines réunions publiques
- ✓ Formaliser le modèle économique et recueillir les besoins fonctionnels du multiservices auprès de la porteuse de projet identifiée
- ✓ Vérifier la faisabilité économique du multiservices
- ✓ Définir le programme pour la halle et le multiservices en tenant compte des attentes environnementales et sociales
- ✓ Imaginer et planifier des événements réguliers pour renforcer l'attractivité de la halle
- ✓ Sensibiliser les habitants à l'utilisation des services locaux pour garantir leur pérennité.

Commune de Bajamont

Tarifs cantine : nouvelle grille à compter du 1^{er} janvier 2025 et signature de la nouvelle convention Tarification Sociale des Cantines

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire explique que les conditions d'application de la convention signée entre la commune et l'Etat afin de bénéficier de la tarification sociale à 1 € ont changé depuis le 1^{er} janvier 2025 et qu'il est nécessaire de revoir la grille tarifaire.

Par ailleurs, la commune peut également prétendre à la bonification d'1 € par repas pour l'application de la loi Egalim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ✓ Fixer les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	Tarif unitaire enfant école soumis au quotient familial (QF)				Tarif unitaire autre	
	QF < 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1000	QF > 1001 ou sans QF communiqué	Enfant école hors commune	Adulte
Anciens tarifs	0,65 €	0,85 €	1,00 €	2,35 €	2,70 €	5,00 €

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale « Tarification Sociale des Cantines scolaires » ainsi que l'avenant Egalim n°1 avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Questions d'actualité

Calendrier :

Vœux au personnel municipal : rencontre planifiée le 7 février à 18h30 en mairie.

Repas des aînés : offert au plus de 70 ans, il sera servi dimanche 9 mars à 12h à la salle polyvalente.

Thé dansant : organisé par le CCAS le 4 mai à la salle polyvalente.

Conseil municipal vote du budget primitif : mardi 8 avril à 20 h.

Fête du village : 6 et 7 juillet.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 11 mars à 20h